

Cegid XRP Ultimate

e-Procurement

cegid

Document de release de la version H2.01

COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE

FONCTIONNALITES

Nouveautés

Mettre le panier en cours de côté et reprendre un panier non finalisé Répartition par année Ce document présente les évolutions survenues sur le module Qualiac® e-Procurement en H2.01.

Comment garder l'iso fonctionnalité

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

Fonctionnalités

Nouveautés

Mettre le panier en cours de côté et reprendre un panier non finalisé

Il est dorénavant possible de mettre un panier en cours de côté pour passer une commande plus urgente par exemple, puis de reprendre et de finaliser ce panier plus tard.

Lorsqu'un panier est mis de côté, tout son contexte suit également (documents, établissement de destination, attributs obligatoires, ...) : c'est la différence avec l'ajout d'un article dans une liste, où seul l'article est mémorisé.

Explications

Mettre le panier en cours de côté.

Cette fonctionnalité est appelable depuis l'écran "Mon panier". Elle est pilotée par le bouton "Mettre le panier de côté", bouton non affiché dans la version standard, à faire apparaître via une personnalisation après avoir activé la fonctionnalité (valeur testée 1 de l'occurrence "ENCOURS" du paramètre "AUTSEB").

Pour stocker ces paniers, un nouveau type de liste a été créé. Il s'agit des listes de type "panier sauvegardé".

Depuis le panier en cours, les articles sont déplacés dans la liste "panier sauvegardé" sélectionnée, comme un ajout classique dans une liste.

Par contre, contrairement à l'ajout d'un article dans une liste, tout le contexte du panier en cours est également sauvegardé :

- Les tables annexes (documents associés, attributs obligatoires, etc.) suivent dans le panier sauvegardé ;
- Si jamais un établissement de destination était saisi, il suit également dans le panier sauvegardé.

Le fonctionnement est lui aussi similaire à l'ajout d'un article dans une liste : après avoir appuyé sur le bouton "Mettre le panier de côté", les listes de type "panier sauvegardé" existantes s'affichent en pop-up. L'utilisateur peut alors soit en créer une nouvelle, soit utiliser une liste déjà existante pour la compléter ou écraser son contenu pour le remplacer par le panier en cours actuel.

Si la liste sélectionnée n'est pas vide, elle doit posséder le même établissement de destination que le panier pour être compatible.

Une fois le panier en cours sauvegardé, ce dernier est remis à blanc, tout comme l'ensemble de ses tables annexes (documents associés, attributs obligatoires, établissement de destination, etc.) et l'utilisateur est redirigé vers son écran d'accueil (l'écran "Choix du catalogue" nativement ou l'écran défini dans la chaîne 1 de l'occurrence "HOMEVAL" du paramètre "AFFSEB") afin d'initier sa nouvelle saisie.

Reprendre son panier.

Pour retrouver son panier, l'utilisateur doit se rendre dans ses listes en passant par le bouton "Mes listes" où les listes de type "panier sauvegardé" seront distinguées des autres selon l'affichage en cours (onglets, accordéon ou image au gré de la chaîne 2 de l'occurrence "SBILIS" du paramètre "AFFSEB"). Comme d'habitude, l'utilisateur accède à ses articles en cliquant sur le libellé de la liste : à ce niveau aucune modification n'est possible : tous les champs, boutons et images sont grisés et inaccessibles : l'utilisateur peut néanmoins naviguer et se rendant sur la fiche détail de l'article ou en imprimant la liste mais il ne peut effectuer aucune modification : il doit d'abord reprendre son panier pour pouvoir le finaliser. Pour cela, il faut cliquer sur le bouton "Reprendre ce panier", bouton non affiché dans la version standard, à faire apparaître via une personnalisation après avoir activé la fonctionnalité. Le fonctionnement est similaire à "Mettre le panier de côté" : les articles et le contexte associé sont déplacés de la liste vers le panier en cours et l'utilisateur est redirigé directement dans le panier pour le finaliser. Il retrouve alors son panier dans l'état identique avant sa sauvegarde.

Comme précédemment, pour déplacer le contenu d'une liste "panier sauvegardé" vers le panier en cours, ce dernier doit être compatible : les établissements de destinations de la liste et du panier doivent être identiques.

Selon la valeur de la chaîne 2 de l'occurrence "SBILIS" du paramètre "AFFSEB", la liste "panier sauvegardé" pourra être automatiquement conservée, supprimée ou une question peut également être affichée pour laisser l'utilisateur décider le cas échéant.

Remarques d'ordre général :

- quantité cumulée : dans le cas où les quantités cumulées sont activées (valeur testée 1 de l'occurrence "CUMQTE" du paramètre "AUTSEB"), la fonctionnalité est réduite : il n'est pas possible de compléter une liste "panier sauvegardé" compatible qui possède déjà un article présent dans le panier ; même chose pour la reprise d'un panier sauvegardé : si le panier en cours possède déjà un article présent dans la liste, un message d'erreur bloquera la reprise ;

- les articles issus du punch out ne peuvent pas être stockés dans une liste car la notion de stock et de prix n'est à jour que sur le site du fournisseur : si le panier en cours en contient lors de sa sauvegarde, un message avertira l'utilisateur qui choisira de continuer ou non. S'il continue, les articles punch out seront perdus ;

- une liste "panier sauvegardé" ne peut pas être déployée à un autre utilisateur.

Transactions concernées

SBIDPA - Mon panier (Transaction SBIDPA)
SBILIS - Mes listes (Transaction SBILIS)
SBIDLI - Détail de la liste (Transaction SBIDLI)
GKBMLI - Manager de listes
PBUEP - Purge d'un utilisateur e-Procurement (Transaction SBTPUE)

Mise en place

En premier lieu, il faut activer la fonctionnalité via le paramètre *AUTSEB*, occurrence *ENCOURS*. La valeur testée 1 doit valoir "A".

Par défaut, les boutons permettant de mettre le panier de côté ou de reprendre le panier ne sont pas visibles.

Pour mettre un panier de côté vous devez vous rendre sur l'écran "Mon panier", passer en mode design et sélectionner le bouton "WBUTTURNTOLIST" dans la liste pour l'ajouter à l'en-tête ou au pied de la grille. Pour reprendre un panier, vous devez vous rendre sur l'écran "Détail de ma liste" depuis "Mes listes", passer en mode design et sélectionner le bouton "WBUTTURNTOKART" dans la liste pour l'ajouter à l'en-tête ou au pied de la grille.

Le paramètre AFFSEB, occurrence SBILIS permet d'effectuer quelques réglages.

Sa valeur testée 2 permet de gérer l'affichage des listes "panier sauvegardé" au niveau de "Mes listes" :

- si elle vaut "A", les listes classiques seront dans un accordéon différent des listes "panier sauvegardé" ;

- si elle vaut "I", toutes les listes seront affichées dans une seule et même grille mais seront distinguées par une image "panier sauvegardé" ; - si elle n'est pas renseignée (valeur livrée en standard), les listes classiques seront dans un onglet différent des listes "panier sauvegardé".

Sa chaîne 1 permet de gérer l'ordre dans lequel sont affichées les listes :

- si elle vaut "S", les listes "panier sauvegardé" seront affichées avant les listes classiques ;
- si elle n'est pas renseignée (valeur livrée en standard), les listes classiques seront affichées avant.

Remarque : dans les 2 cas, les listes sont regroupées par typologie.

Sa chaîne 2 permet de gérer la suppression ou non de la liste "panier sauvegardé" après sa reprise :

- si elle vaut "D", la liste sera automatiquement supprimée après sa reprise ;

- si elle vaut "Q", l'utilisateur devra choisir à chaque reprise de panier s'il conserve ou non la liste ;

- si elle n'est pas renseignée (valeur livrée en standard), la liste sera automatiquement conservée après sa reprise.

Répartition par année

Cette fonctionnalité permet d'échelonner la quantité ou le prix d'un article du panier sur une période, le but étant d'affecter la quantité ou le prix correspondant à l'année en cours sur la ligne de panier traitée.

Explications

Afin de pouvoir saisir une répartition par année depuis le panier en cours, il faut préalablement activer la fonctionnalité : pour cela la valeur testée 1 du paramètre *AUTSAREA*, occurrence *REPART* doit valoir "O".

Ensuite, la date de livraison souhaitée doit être renseignée et référencer une date d'une année civile supérieure à celle de la date du jour. Si le nombre de mois donné par la valeur 1 du paramètre *AUTSAREA*, occurrence *REPART* est inférieur au nombre de mois séparant la date de livraison souhaitée et la date du jour, les prérequis pour effectuer une répartition par année sont alors acquis.

Les lignes éligibles à la saisie d'une répartition par année peuvent être de 3 natures :

- les lignes référençant un article hors catalogues ;
- les lignes issues de catalogue ayant une quantité différente de 1 ;
- les lignes issues de catalogue ayant une quantité égale à 1 mais dont le prix est modifiable.

Quand toutes les conditions sont réunies, l'icône apparait alors dans le panier (après avoir personnalisé la grille, cf. "mise en place") : il suffit d'y cliquer dessus pour accéder à l'écran de saisie.

Le caractère obligatoire de cette saisie est donné par la valeur testée 2 du paramètre *AUTSAREA*, occurrence *REPART*. Ce contrôle sera effectué lors de la validation du panier.

Répartition :

- si la quantité vaut 1, la répartition sera effectuée sur le montant ;
- si la quantité est supérieure à 1, la répartition sera effectuée sur la quantité.

Par défaut, la somme des répartitions doit être égale au total à répartir, néanmoins les valeurs 1 et 2 de l'occurrence *ECART* du paramètre *AUTSAREA* permettent d'autoriser des écarts (cf. "mise en place")

Quand une répartition par année est saisie :

- la quantité et le prix du panier prennent alors automatiquement les valeurs de l'année en cours de la répartition ;

- de ce fait, il est impossible de modifier le prix et/ou la quantité dans le panier : ils sont pilotés depuis la répartition par année ;

- la date de livraison au plus tôt du panier peut être modifiée mais doit toujours permettre l'éligibilité de la saisie de la répartition (référencer une date d'une année civile supérieure à celle de la date du jour etc...) :

- le traitement de mise à jour des prix paniers (TBMPP) ne traitera pas la ligne si seul le prix de l'article a été modifié au niveau de l'article catalogue. Par contre, si l'unité et/ou la quantité par pack ont également été modifiées, la répartition par année peut être erronée : elle est effacée et devra être saisie de nouveau, si nécessaire.

En cas de suppression de la répartition, la quantité est réinitialisée avec la quantité saisie avant la répartition ; si la répartition est effectuée en montant et si l'article est issu d'un catalogue, le prix est réinitialisé avec le prix actuel référencé dans la gestion des articles catalogues (GBART) ; s'il s'agit d'un article hors catalogue, le prix sera réinitialisé avec celui saisi avant la répartition.

Lors de la validation du panier, si la génération donne une demande d'achat, cette répartition suivra dans les répartitions par année des demandes d'achats.

Transactions concernées

SBIREA - Répartition par année (*Transaction SBIREA*) (Nouvelle transaction) SBIDPA - Mon panier (*Transaction SBIDPA*)

Mise en place

En premier lieu, il faut activer la fonctionnalité via le paramètre *AUTSAREA*, occurrence *REPART*. Pour cela, sa valeur testée 1 doit valoir "O". Par défaut, cette valeur est affectée à "N". Sa valeur testée 2 indique si la saisie de la répartition est obligatoire, facultative ou interdite :

- si elle vaut "O", la saisie est obligatoire ;

- si elle vaut "F", la saisie est facultative.

Par défaut, cette valeur est affectée à "F".

Sa valeur 1 indique le nombre de mois minimum que doit inclure la période de répartition afin d'autoriser la saisie. Ce nombre de mois doit être un entier et non un décimal.

Le paramètre AUTSAREA, occurrence ECART indique l'écart d'arrondi autorisé :

- sa valeur 1 référence l'écart autorisé pour les quantités ;
- sa valeur 2 référence l'écart autorisé pour les montants.

Par défaut, ces 2 valeurs sont à 0.

En standard, l'icône permettant d'accéder à l'écran de répartition par année n'est pas affiché.

Pour y remédier, vous devez vous rendre sur l'écran "Mon panier", ouvrir le panneau de personnalisation et sélectionner l'image "WIMGREA" pour l'ajouter à la grille.